



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 22 MARS 2019

Date de Convocation

14 mars 2019

Date d’Affichage

29 mars 2019

Nombre de délégués

- En exercice	61
- Présents	38
- Votants	41
- Représentés	03
- Absents	20

L’an deux mille dix-neuf, le 22 mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. BARDIN, PATY, MUNOZ, Mme TIMON, M. DA COSTA FERREIRA, Mme GODON, M.M. DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, Mme QUERMELIN, M. CHON, Mme DALBARD, M.M. FONTAINE, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, DESANTE, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. MAILLARD Gaston, CHOLLET, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

Mme GRIERE, M. CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. FONTELLIO.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. DUCHEZEAU.

Représentés : Madame BLANCHET représentée par Madame CHARET, Madame PLANADE représentée par Monsieur MUNOZ, Monsieur TROUVE représenté par Monsieur BUZZI.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, Mme JAMET-SYLVESTRE, M.M. DA SILVA, LEDOUX, Mme AQUILON, CHEREAU, OLLAR, DEMONT, GOSSEREZ, THILLAYS, OZOG, SIMONET, BOITEUX, Mme HECTOR, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard AUTHIER, délégué titulaire, 6^{ème} Assesseur du Bureau.

La séance est ouverte à 18 heures 40 sous la présidence de Monsieur James CHERON.

*Madame ZAÏDI procède à l'appel nominal...
Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.*

M.CHERON : Bonsoir.

Nous commençons nos travaux par la nomination d'un Secrétaire de séance. Bernard AUTHIER est candidat. Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Monsieur Bernard AUTHIER est désigné Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 08 février 2019 ;

FINANCES

- Approbation du compte de gestion du Trésorier - Exercice 2018 ;
- Approbation du compte administratif - Exercice 2018 ;
- Approbation de la contribution due par le SIRMOTOM au SYTRADEM – Exercice 2019 ;
- Approbation du Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) 2019-2021 ;
- Vote du budget primitif 2019 ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets – année 2019 ;
- Autorisation donnée au Président à attribuer une subvention à l'ORDIF de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (I.A.U.) d'Ile de France ;

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

- Autorisation donnée au Président à signer la convention type entre l'éco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers (ECODDS) et le SIRMOTOM ;

FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

- Autorisation donnée au Président à créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité ;

- Informations : Signature des contrats et conventions
 - Contrat d'abonnement de service de dératisation et de désinsectisation, avec la Société ECOLAB ;
 - Contrat d'assurance pour les déchetteries et les points d'apport volontaire du SIRMOTOM avec la Société AXA ;
 - Contrat de maintenance chauffage, climatisation, ventilation avec la Société CLIMAT SYSTEMS ;
 - Avenant au contrat millésime intégral One Line avec la Société JVS MAIRISTEM ;

- Affaires et questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 FEVRIER 2019

M.CHERON : Avez-vous des questions ou des observations ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Il est adopté à l'unanimité.

C'est l'occasion de remercier à nouveau les services et notre sténotypiste pour la fidélité de la retranscription de nos débats.

J'en arrive à l'ordre du jour et je passe la parole à notre 1^{ère} Vice-Présidente chargée des Finances, Marie-Claude DE SAINT LOUP.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER - EXERCICE 2018

Mme DE SAINT LOUP : Vous avez tous reçu les documents.

Considérant que le Compte administratif de l'exercice 2018 a été adressé à chaque membre du Conseil Syndical ;

Considérant que les écritures comptables du Président sont conformes à celles du Trésorier ;
Il appartient au Conseil Syndical :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

De statuer :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- Sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Sur la comptabilité des valeurs inactives.

L'avis du Conseil Syndical est sollicité.

M.CHERON : Avez-vous des questions ?

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Le Compte de gestion du Trésorier est adopté, merci.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2018

Mme DE SAINT LOUP : Sur le compte administratif, le bilan s'établit ainsi :

En section de Fonctionnement :

- Les recettes : 7 493 330 €
- Les dépenses : 8 084 027 €,

Soit des dépenses plus importantes que des recettes, et par conséquent un déficit de 590 696 € en 2018.

Cela expliquera les conclusions du budget 2019.

En section d'Investissement :

- Les recettes : 360 015 €
- Les dépenses : 146 107 €.

Le résultat de l'année est donc de 213 207 € et le report de résultat « Année N-1 » est en excédent à 4 875 078 €.

L'excédent de l'Investissement s'élève à 5 088 986 €.

Le bilan cumulé des sections d'Investissement et de Fonctionnement présente, pour l'année 2018, un excédent global de 5 926 670 €.

En conséquence, il appartient au Conseil Syndical, sous la présidence du doyen d'âge, de se prononcer par son vote sur l'approbation du Compte administratif 2018, que nous allons étudier maintenant.

Mme DESANTE : A quoi est dû ce déficit de la section de Fonctionnement de 590 696 € ? Y a-t-il une explication ?

Mme DE SAINT LOUP : Nous vous la donnerons dans le cadre du budget.

Mme DESANTE : Non, l'explication réside dans le Compte administratif, pas dans le budget.

M.CHERON : Nous allons vous la donner maintenant.

Mme LAZARRO : En section de Fonctionnement, nous sommes en déficit sur l'année 2018 puisque nos recettes sont inférieures à nos dépenses.

Mme DESANTE : Est-ce dû à des recettes qui ne sont pas arrivées alors qu'elles auraient dû être imputées ?

Mme LAZARRO : Effectivement, sur l'année 2018 nous avons eu moins de recettes.

M.CHERON : En fait, il n'y a pas de découvert sur le compte. C'est un déficit d'exploitation sur l'année. Cela ne veut pas dire que le compte est dans le rouge, car si vous tenez compte des reports, tout va bien.

Depuis trois ans chaque exercice est déficitaire, car - les plus anciens s'en rappellent- auparavant il y avait un excédent et il a été décidé de diminuer les recettes en baissant la contribution par habitant. Cela, afin de consommer l'excédent. L'excédent est désormais consommé.

Lors du dernier Comité Syndical, nous avons voté une réactualisation, c'est-à-dire une remise à niveau à l'équivalent du coût de N-4 de la cotisation par habitant, précisément parce que nous avons fini de consommer l'excédent des années précédentes. Est-ce plus clair ainsi ?

Mme DESANTE : Oui, merci.

M.CHERON : D'où le réajustement de la sollicitation de la cotisation par habitant que nous avons voté et qui va réimpacter les Conseils communautaires, qui sont les préleveurs auprès des contribuables. Si dans vos Conseils communautaires on vous dit : « Vous avez augmenté », nous n'avons strictement rien augmenté. Nous revenons au niveau de N-4. Et vous saviez en diminuant -je n'étais pas là-, que la diminution était temporaire, le temps de consommer l'excédent. Maintenant, nous revenons à la situation *ante*.

Mme DESANTE : D'accord. Et les 4 M€ en plus en section d'Investissement, est-ce normal ?

M.CHERON : Bernard AUTHIER va vous répondre.

M. AUTHIER : Ils correspondent à l'achat du terrain pour agrandir la déchetterie, pour 550 000 €. Le solde sera investi lorsque des bornes seront enterrées à la place des bornes aériennes.

M.CHERON : Nous avons un Plan Pluriannuel d'Investissement.

M. AUTHIER : Qui est de l'ordre de 4,5 M€, plus 550 000 €, cela fait à peu près la somme.

M.CHERON : Notamment tout le programme de déploiement des containers enterrés ou semi-enterrés, dans toutes les communes pour lesquelles vos Conseils municipaux ont été sollicités sur des endroits, les programmes de déploiement, etc.

Mme ZAÏDI : C'est donc un cumul sur les années précédentes. Nous présenterons tout à l'heure le PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) pour vous donner la répartition de cette somme dans les phases d'investissement.

M.CHERON : Avez-vous d'autres questions sur le Compte administratif ? Madame DE SAINT LOUP étant notre 2^e doyenne de séance -le 1^{er} étant absent-, elle va procéder au vote.

(Monsieur Le Président quitte la salle pendant le vote du Compte administratif)...

Mme DE SAINT LOUP : Je procède au vote sur l'approbation de ce Compte administratif 2018 : Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Le Compte administratif est adopté à l'unanimité.

(Retour de Monsieur Le Président dans la salle)...

<p style="text-align: center;">APPROBATION DE LA CONTRIBUTION DUE PAR LE SIRMOTOM AU SYTRADEM EXERCICE 2019</p>
--

Mme DE SAINT LOUP : La population totale du territoire du SYTRADEM est de 144 853 habitants, dont :

- 55 277 habitants pour le SIRMOTOM ;
- 89 576 habitants pour le SMETOM-GEEODE.

En conséquence, il convient de répartir le montant des participations 2019 entre les syndicats adhérents, étant précisé que cette répartition est effectuée proportionnellement à la population de chaque structure.

Ainsi, les montants des contributions sont les suivantes :

- Participation aux charges du SYTRADEM : 8 093 661,37 € HT (8 903 027,51 € TTC)
- Répartition des contributions :
 - SIRMOTOM : $(8\,093\,661,37 \times 55\,277) / 144\,853 = 3\,088\,602,37$ € HT, soit 3 397 462,61 € TTC.
 - SMETOM – GEEODE : $(8\,093\,661,37 \times 89\,576) / 144\,853 = 5\,005\,058,99$ € HT, soit 5 505 564,89 € TTC.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver la contribution due par le SIRMOTOM au SYTRADEM d'un montant de 3 397 462,61 € TTC, au titre de l'exercice 2019.

M.CHERON : Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

La contribution est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (P.P.I.) 2019-2021

Mme DE SAINT LOUP : La délibération du SIRMOTOM en date du 24 mars 2017 approuvant le Programme Pluriannuel d'Investissement ;

Considérant que le PPI n'est pas définitif et qu'il peut donner lieu à une réactualisation chaque année, afin de tenir compte des aléas de toute programmation, et pour procéder aux ajustements nécessaires. Les projets phares du SIRMOTOM sont :

- La déchetterie de Montereau pour un montant de 1 860 000 €, qui va se décomposer comme suit :
 - Acquisition du terrain ARDECA (en 2019) : 560 000 € ;
 - Maîtrise d'œuvre (en 2019) : 50 000 € ;
 - Travaux d'extension : 625 000 € en 2020 et 625 000 € en 2021, soit un total de 1 250 000 €.
- La mise en place de PAV enterrés et semi-enterrés pour un montant de 4 135 770 €.

Soit un total pour ces deux projets de 5 995 770,00 €. Cela justifie les 5 995 000 € dont nous avons parlé tout à l'heure.

M.CHERON : C'est effectivement le décompte précis de ce montant.

Avez-vous des questions ?

Mme DE SAINT LOUP : Avez-vous eu le tableau du Programme Pluriannuel d'Investissement ? Normalement, vous devriez l'avoir.

M.CHERON : Il n'y a pas de surprise. Ce sont des sujets que nous avons évoqué 15 fois en Comité : l'extension de la déchetterie et le déploiement des PAV.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Le programme est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Mme DE SAINT LOUP : Le budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires. Les sections de Fonctionnement et d'Investissement structurent le budget du SIRMOTOM.

Les dépenses de Fonctionnement 2019 (pages 8-9) représentent : 8 947 532,57 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 4 696 514,57 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 587 460,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 3 470 900,00 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 6 800,00 €
- Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 20 000,00 €
- Chapitre 042 (article 6811 - Dotations aux amortissements) : 135 858,00 €

Les recettes de Fonctionnement 2019 (page 10) représentent : 8 947 532,57 €

- Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses :
 - Article 70688 - Facturation des professionnels en Déchetteries : 6 000,00 €
- Chapitre 74 – Dotations et participations :
 - Article 744 - FC TVA : 2 039,00 €
 - Article 7472 - Subventions Région : 13 000,00 €
 - Article 74751 - Participation des Communes : 7 547 521,58 €
 - Article 7478 - Autres organismes (reversement des matériaux triés dans le cadre de la convention avec le SYTRADEM, recettes provenant du rachat de la ferraille par la société COVED et de la reprise des papiers administratifs par la société AUBINE, versements OCAD3E et RECYCL M) : 162 700,00 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :
 - Article 7588 - Soutiens CITEO et Eco-organismes, Régies de recettes : 372 500,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :
 - Article 777 - Quote-part des subventions d'investissement : 6 088,00 €
- R 002 Excédent de Fonctionnement de l'exercice 2018 : 837 683,99 €

La section d'Investissement.

La section d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine, il s'agit notamment des acquisitions d'équipement de pré-collecte, de matériel informatique, de mobilier, d'études et de travaux. Quant aux recettes, elles proviennent principalement du Fonds de Compensation de la TVA, et de l'amortissement des immobilisations.

Les dépenses d'Investissement 2019 (page 11) représentent : 5 258 694,63 €

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 560 000,00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 2 226 000,00 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 1 540 200,00 €
- Chapitre 020 – Dépenses imprévues : 243 228,63 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :
 - Subventions d'investissement : 6 088,00 €
- Restes à réaliser 2018 : 683 178,00 €

Les recettes d'Investissement 2019 (page 12) représentent : 5 258 694,63 €

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :
 - Article 10222 - FC TVA : 26 974,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :
 - Amortissements des immobilisations : 135 858,00 €
- Restes à réaliser 2018 : 6 876,12 €
- R 001 Excédent d'Investissement de l'exercice 2018 : 5 088 986,51 €

Le SIRMOTOM a mis en place une gestion pluriannuelle de ses investissements au travers d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Les principaux projets d'investissement 2019 concernent :

- Déchetterie de Montereau (acquisition du Terrain, maîtrise d'œuvre) : 610 000,00 € ;
- Mise en place de PAV enterrés et semi-enterrés (maîtrise d'œuvre, marchés complémentaires, travaux, fournitures) : 1 439 930,00 €.

Les dépenses 2019 présentées au PPI feront l'objet d'une demande de subvention auprès des financeurs (Région Ile-de-France, etc.).

Vous avez les données synthétiques du budget et l'équilibre financier.

L'état de la dette :

Pour l'exercice 2019, le SIRMOTOM n'a pas prévu d'avoir recours à un emprunt.

Le financement des investissements du SIRMOTOM est assuré, d'une part, par les subventions d'équipement reçues, et d'autre part, par l'épargne.

Il n'est donc pas nécessaire au SIRMOTOM de s'endetter pour financer ses investissements.

Pour conclure ce budget 2019, les contributions demandées aux communes ne seront pas maintenues par rapport à l'exercice 2018. Depuis la baisse de 10% appliquée sur les contributions en 2016, le coût par habitant a été maintenu grâce à l'apurement des excédents de fonctionnement. Au regard des résultats 2018, une forte diminution de l'excédent de fonctionnement est constatée, un retour à la situation antérieure est donc nécessaire pour assurer le financement des dépenses de Fonctionnement courant du SIRMOTOM.

M.CHERON : Je suis rassuré de voir que cette conclusion est cohérente avec ce que j'ai dit !

M. MAILLARD : On va se faire incendier si cela augmente !

M.CHERON : Non, c'est un retour.

M. MAILLARD : C'est un retour, mais on ne sait pas ce que les gens vont nous dire.

Mme DE SAINT LOUP : On est obligé d'agrandir la déchetterie.

M.CHERON : Cela n'a rien à voir ! Nous sommes sur le Fonctionnement, pas sur l'Investissement. Sur les Investissements, comme Mme DE SAINT LOUP l'a dit, des subventions ont été demandées auprès de partenaires pour financer les opérations dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement.

Nous avons voté mardi à la Région, en Commission permanente, une première subvention de près de 200 000 € au bénéfice du SIRMOTOM pour la 1^{ère} année de déploiement des PAV. Nous devrions avoir cette somme pour les 3 années, soit 600 000 € de la Région (4 000 000 € pour les PAV). 200 000 € ont déjà été votés. Nous avons donc quelques recettes.

L'information est à jour.

Avez-vous des questions sur ce budget ? (Non).

Les explications de Mme de Saint Loup étaient complètes et claires.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Le budget Primitif 2019 est donc adopté à l'unanimité. Nous vous en remercions.

<p>AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE REVERSEMENT DES RECETTES PROVENANT DES OPERATIONS DE TRI DES DECHETS – ANNEE 2019</p>
--

M.CHERON : Les coefficients ont été précisés dans la délibération, à la fois pour les emballages et pour les journaux, revues et magazines. Ce sont presque les mêmes, mais pas tout à fait.

Les coefficients applicables entre le SMETOM-GEEODE et le SIRMOTOM sont en gros 2/3 / 1/3.

Avez-vous des questions sur ce sujet ?

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A ATTRIBUER UNE SUBVENTION A L'ORDIF DE L'INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME (I.A.U.) D'ILE DE FRANCE

M.CHERON : Il s'agit de la même délibération que les autres années (légèrement modifiée). Chaque année vous votiez une contribution à l'ORDIF de 1 000 €. L'ORDIF n'existe plus en tant qu'entité juridique indépendante. Il est aujourd'hui rattaché à l'IAU.

Par conséquent, cela ne s'appelle plus une contribution, mais une subvention. Avant, on votait une contribution à l'ORDIF, et maintenant c'est une subvention à l'IAU-ORDIF, pour un montant équivalent de 1 000 €.

Mme DESANTE : Qu'est-ce que l'ORDIF ?

M.CHERON : C'est l'Organisme régional qui s'occupe de la compétence déchets, la coordination du traitement des déchets en Ile-de-France et à laquelle chacun des syndicats adhère.

C'est donc la même chose que chaque année, mais avec une modalité différente, puisque l'ORDIF n'est plus indépendant. Il est rattaché à l'IAU, qui gère un panel assez large d'activités.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION TYPE ENTRE L'ECO-ORGANISME DE LA FILIERE DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES MENAGERS (ECODDS) ET LE SIRMOTOM

M.CHERON : Nous avons anticipé les négociations en cours entre l'ECODDS et l'Etat, qui ne sont pas complètement achevées.

Je propose donc de retirer cette délibération de l'ordre du jour et de l'observer à la prochaine réunion du Comité, afin d'avoir les dernières modalités à jour, puisque ce n'est pas le cas aujourd'hui. Je ne veux pas délibérer sur un sujet qui n'est pas à jour.

Nous en reparlerons la prochaine fois.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A CREER UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

M.CHERON : Nous avons un agent qui s'occupe du broyage à domicile, du montage des composteurs et du montage des poulaillers. Il a la grande qualité d'être particulièrement efficace, d'après les usagers et sa hiérarchie.

Pour des raisons d'organisation personnelle, il souhaite quitter le SIRMOTOM. Il a toutefois accepté de rester le temps que nous trouvions une personne qu'il puisse former et que nous ayons du travail. L'idée est de créer un poste pour recruter une personne.

Ils pourront ainsi travailler ensemble quelque temps, afin que la personne soit formée. Ensuite, nous le libérerons. Le doublon sera temporaire.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS : SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS

M. CHERON :

- **Contrat d'abonnement de service de dératisation et de désinsectisation, avec la Société ECOLAB**

Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable 2 fois à compter du 1^{er} avril 2019 pour un montant annuel de 968 €.

Y a-t-il des questions ?

Mme DESANTE : A quoi sert ce contrat ?

Mme ZAÏDI : C'est pour le site. Comme nous avons une usine d'incinération avec une fosse et des tonnes d'ordures ménagères, si on ne procède pas à cette désinfection et dératisation on peut avoir une invasion de bêtes dans le bâtiment.

Par conséquent, tous les bâtiments qui sont sur le site ont un contrat avec ECOLAB, pour que ce prestataire intervienne chaque mois afin de faire le nécessaire.

M. CHERON : La Société ECOLAB vient tous les mois.

- **Contrat d'assurance pour les déchetteries et les points d'apport volontaire du SIRMOTOM avec la Société AXA**

Il s'agit d'une garantie (en responsabilité civile) sur ce qui pourrait arriver dans les déchetteries et sur les PAV. Ce contrat n'existait pas. La cotisation annuelle s'élèverait à 1 920 € TTC. Elle est faible ; j'ai cru comprendre que comme nous sommes déjà assurés chez AXA, l'assureur n'a pas chargé la barque.

Il est déjà arrivé que des Points d'Apports volontaires fassent l'objet d'un accident ou d'un feu, ce qui peut alors engager la responsabilité civile du SIRMOTOM.

Des questions ? (Non).

- **Contrat de maintenance chauffage, climatisation, ventilation avec la Société CLIMAT SYSTEMS**

Ce contrat est destiné à notre bâtiment qui est assez spécifique puisque les fenêtres ne peuvent pas s'ouvrir. Auparavant nous étions dans un environnement avec des entreprises aux alentours, ce qui nous interdisait d'ouvrir les fenêtres. De ce fait, nous avons des systèmes intégrés dans le bâtiment, dans l'ouvrage, qui nécessitent une maintenance importante.

Mme DESANTE : A combien s'élève ce contrat ?

M. CHERON : Comme indiqué dans le document : 2 170 € par an.

- **Avenant au contrat millésime intégral One Line avec la Société JVS MAIRISTEM**

Cet avenant a pour objet d'ajouter les services suivants :

- Fonctionnalités d'aide à la gestion du RGPD,
- Liens automatisés pour le PAS RAU (mode API),
- Accès au cours en ligne « accompagnement au PAS RAU »,
- Génération et envoi automatisé des flux PES Marchés.

L'avenant a pris effet au 1^{er} janvier 2019 pour une redevance annuelle de 490 € HT. Ce sont des services destinés à nos agents, afin de leur permettre de travailler.

Mme ZAÏDI : Avec cet avenant, nous sommes dans la dématérialisation totale.

M. CHERON : L'ordre du jour est épuisé.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. CHERON : Y a-t-il des questions diverses ?

Mme SAGOT : Où en est-on avec le SYTRADEM ?

M. CHERON : Par rapport à notre dernière réunion, il n'y a rien de nouveau.

Suite aux déclarations et réitérations de notre part du souhait du SIRMOTOM de vouloir sortir du SYTRADEM et de le dissoudre, le Président du SYTRADEM nous a demandé -ou en tant que Président du SMETOM, mais c'est la même personne- comment nous voyions les choses.

Nous travaillons avec l'avocat du SIRMOTOM pour regarder les différentes options de façon concrète et précise, afin de leur exposer une version 1, version 2, etc. Ce travail se fait. Il ne se fera pas en un claquement de doigts.

Donc depuis notre dernière rencontre, nous sommes sur ce travail et il n'y a pas de nouveauté.

Autre question ?

Mme FAUCONNET : Je me suis fait livrer un composteur et il est arrivé trempé. La personne m'a dit que les composteurs sont stockés à l'extérieur, sous la pluie. Ce composteur était mouillé. La personne l'a monté -il ne s'agit que de quatre vis-, mais après il a fallu le démonter pour le faire sécher car le bois mouillé, ce n'est pas terrible.

Mme ZAÏDI : C'est bien d'en parler, car il va falloir que l'on vérifie auprès de AIP REFON. En effet, aujourd'hui les composteurs sont stockés chez AIP REFON, mais ils ne sont pas censés être stockés à l'extérieur. Si votre composteur était trempé, je vais vérifier car ce n'est pas normal. Nous sommes d'accord.

M. CHERON : D'autres questions ?

M. MARTIN : Hier soir, j'étais à une réunion à laquelle se trouvait Monsieur Ghislain BRAY. Je ne connais pas bien le dossier... Pour lui, tout va bien... En revanche, il a bien fait sentir qu'il était contre la dissolution du SYTRADEM. Il a précisé que cela allait coûter une fortune, mais comme c'est le contribuable qui paye... Enfin, il a tenu un discours qui a fait peur à tous les participants. Je ne sais pas si c'était l'objectif de son discours... c'est un ressenti.

M. CHERON : J'imagine que c'était l'objet, car cela ne coûte en réalité rien au contribuable.

M. MARTIN : Il a même dit que cela allait coûter 4 M€ !

M. CHERON : Je ne sais pas pourquoi 4, plutôt que 2, 7 ou 23 M€ !

M. AUTHIER : Je ne vois pas le problème ! Je ne vois pas ce que cela peut coûter.

M. MARTIN : Par ailleurs, la Chapelle-Râblais est la seule commune là-bas. Il existe une convention actuellement qui permet d'aller à la déchetterie de Nangis ?

Mme ZAÏDI : Oui.

M. MARTIN : Je suis allé voir, mais je n'avais pas tous les éléments. D'après lui, cette convention ne sera pas renouvelée.

Mme ZAÏDI : Elle l'est.

M. MARTIN : Très bien.

Au sujet des sièges, on a entendu dire qu'ils avaient changé le nombre de sièges sans vous avertir et sans convocation. Or, il m'a dit que non, qu'il y a toujours 11 et 12. Est-ce toujours pareil ?

Mme ZAÏDI : A aujourd'hui, oui.

M. MARTIN : Alors ils sont revenus ?

M. CHERON : Non, ils ne sont pas revenus.

M. MARTIN : Enfin, selon lui il n'y a pas de problème.

M. CHERON : Il n'y a jamais de problème ! Pour autant, nous ne sommes pas forcément d'accord. Il y a une répartition des sièges. Ils ont aujourd'hui la majorité.

M. MARTIN : Un siège en plus.

M. CHERON : Tout à fait.

Sans avoir échangé préalablement avec les représentants du SIRMOTOM, ils ont présenté un jour en Conseil Syndical du SYTRADEM une modification des statuts et de la répartition. Cela a été voté par la majorité, et maintenant qui est celle du SMETOM. Ce n'est pas encore appliqué car il y a des contestations en cours.

M. MARTIN : C'est toujours 11 et 12 ?

M. CHERON : Oui, pour l'instant.

M. MARTIN : C'est ce qu'il m'a dit.

M. CHERON : Oui, mais ce n'est pas pour cela qu'ils n'ont pas essayé de !

A ma connaissance, ils n'ont pas dit : « Finalement, on reprend la délibération ». Donc ils sont toujours sur cette stratégie.

En revanche, le fait d'aller dire que cela va coûter de l'argent et de sortir des chiffres... Je ne sais pas d'où cela vient, mais je serais curieux d'avoir l'étude -petite, grande, émanant de je ne sais qui ?- m'expliquant comment on arrive à un coût, et précisément à ce coût-là. Je serais très curieux d'avoir ces documents.

M. MARTIN : Affaire à suivre.

M. AUTHIER : Il faut être clair : ils veulent que le SYTRADEM prenne toutes les compétences et que le SMETOM et le SIRMOTOM soient avalés par le SYTRADEM. Ce sont eux qui géreront tout.

M. CHERON : Ils veulent une fusion des trois syndicats au sein de ce qui est aujourd'hui le SYTRADEM, dans lequel ils ont organisé une large majorité.

M. AUTHIER : Ils veulent organiser une majorité. C'est ça, le problème.

M. CHERON : C'est une position. Ce n'est pas la nôtre, surtout que nous ne sommes pas forcément sur les mêmes modalités de fonctionnement, en termes de respect des élus, des échanges d'information, des modalités de travail, et pas forcément en phase. Je ne dis pas que nous ne le sommes pas, mais nous n'avons jamais travaillé sur ces sujets, sur la stratégie. Que fait-on dans les 10 ans, 15 ans, 20 ans à venir ?

M. MARTIN : Il dit que chacun fait cavalier seul.

Mme ZAÏDI : Non, c'est faux !

Un Délégué : Mais ils ne vous convoquent pas.

Mme ZAÏDI : Oui, alors ils font cavalier seul. Nous ne demandons qu'à aller travailler avec eux !

M. MARTIN : Nous, nous sommes aussi...

M. CHERON : Monsieur, vous êtes là aujourd'hui parce que je vous ai écrit en vous disant que nous allons nous réunir et en vous envoyant une convocation, des documents, un ordre du jour. Un Président est là pour présider, et non pour imposer.

Le SIRMOTOM est un syndicat intercommunal. Nous ne sommes pas dans une mairie. A mon sens, un syndicat et une mairie ne se gèrent pas de la même façon au sein de l'assemblée, y compris de façon politique. Dans une commune il y a une élection, vous êtes élus sur la même liste et avez la légitimité des électeurs de la commune, le territoire sur lequel vous agissez. Dans une intercommunalité, qu'il s'agisse d'un EPCI ou d'un syndicat comme le nôtre, je ne suis pas plus légitime que n'importe qui d'entre vous sur le territoire du SIRMOTOM. Je suis Président parce que vous l'avez décidé, mais je ne suis pas légitime dans vos communes.

Nous prenons des décisions tous ensemble. Il faut que nous soyons tous au même niveau d'information, de réflexion et de respect. C'est ma conception de l'intercommunalité. Je sais qu'elle n'est pas forcément partagée par tous et que ce n'est pas forcément ce que l'on vit à l'intérieur du SYTRADEM, qui est un syndicat de 2^e niveau.

Donc si on ne parvient pas à respecter un minimum les élus, les structures... Le Président préside. Il est, à mon sens, redevable d'informations, de partage de stratégie, à ceux qui sont autour de la table. Et là, c'est tout l'inverse. Chacun ne fait pas cavalier seul. Le Président est censé, au fil des jours, échanger en permanence avec ceux qui représentent les syndicats de base, qui eux-mêmes représentent les EPCI qui les envoient au nom des communes.

Nous sommes tout de même dans un fonctionnement à quatre niveaux. Notre légitimité est dans les communes. Nous siégeons dans des Communautés de communes, qui nous envoient dans ces syndicats de base que sont le SIRMOTOM et le SMETOM, qui ensuite nous envoient au SYTRADEM.

Il faut y mettre beaucoup d'échange et de partage. Or, ce n'est pas le cas. Nous ne faisons pas « cavalier seul ». C'est plutôt qu'aujourd'hui, il y a un chauffeur de bus qui ne s'arrête pas pour prendre les passagers.

M. MARTIN : Il a bien spécifié qu'il était contre les discussions et pour une fédération...

M. CHERON : Il n'est pas pour une fédération, puisque c'est ce que l'on a aujourd'hui : un syndicat avec deux syndicats de base à l'intérieur. Ce n'est pas du tout cela. Il veut que le SYTRADEM prenne l'ensemble des compétences. Il y a une logique intellectuelle : une fois que l'on a vidé de leurs substances le SMETOM et le SIRMOTOM puisque toutes les compétences sont déléguées au SYTRADEM, on fusionne au sein d'un seul syndicat. Il y a une forme de rationalisation de la carte, etc.

Je veux bien entendre tout cela, mais aujourd'hui les conditions ne sont pas réunies pour le faire de façon sereine. Comme en plus nous sommes sur des territoires qui ne vivent pas forcément complètement ensemble et que nous sommes sous le coup d'un avis de la Chambre régionale des comptes qui dit exactement l'inverse... La seule chose que nous ayons en partage -pas en commun, mais en partage- c'est l'usine qui est derrière.

Pour revenir à la question de tout à l'heure, c'est ce sur quoi nous travaillons avec nos conseils : il y a 10 000 façons de gérer ensemble l'usine derrière nous, sans forcément être lié au sein d'un syndicat.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. RODRIGUEZ : Pourquoi continuons-nous à discuter avec des gens comme cela ?

M. CHERON : Je ne veux pas rappeler de souvenirs douloureux peut-être à certaines et certains d'entre vous, mais tant que l'on n'est pas divorcés, on est mariés.

M. RODRIGUEZ : Mais nous ne savions pas que nous étions mariés !

M. CHERON : Si, pour l'instant nous sommes dans le SYTRADEM. Tant que nous n'en sommes pas sortis et qu'il existe, nous sommes obligés de continuer à travailler avec eux.

M. RODRIGUEZ : Il devait disparaître de sa propre mort puisqu'à la fin de la création de l'usine il devait disparaître. Donc on n'en parlait plus ! Mais on est toujours dans le même dialogue.

M. CHERON : Sauf qu'il n'est pas écrit dans les statuts que c'est un syndicat à terme, c'est-à-dire qu'à telle date ou à la réalisation de tel objet, il serait automatiquement dissous.

C'est justement ce sur quoi nous sommes en train de travailler, et ce sur quoi nous ne sommes pas forcément d'accord avec nos collègues du SMETOM.
Dans vos collectivités, vous n'êtes pas toujours tous d'accord sur tel ou tel sujet ou stratégie.

M. RODRIGUEZ : On arrive à s'arranger, mais dans ce cas c'est manifestement une histoire de pouvoir et d'argent, et pas forcément pour le bien de tous. Du moins, c'est ce que l'on peut ressentir, à mon avis.
Merci de votre réponse, Monsieur le Président !

Mme DESANTE : Pour l'instant, cette affaire en cours a-t-elle eu un coût en termes d'honoraires d'avocat ou autres ?

M. CHERON : Nous avons un contrat avec notre avocat. Nous le payons dans ce cadre-là. Il vaut mieux faire les choses correctement en étant accompagnés par un juriste. Nous avons des échanges avec le directeur du SYTRADEM qui nous font dire qu'ils feraient mieux, de leur côté, de faire également appel à un juriste.

M. RODRIGUEZ : Oui, et en plus vous avez un avis de la Chambre régionale des comptes qui donne exactement le contraire de ce qu'ils prétendent et ils continuent à persévérer là-dedans.

M. CHERON : Oui, parce que l'avis de la Chambre régionale des comptes est un avis, il n'a pas force de droit.

M. RODRIGUEZ : D'accord, mais si nous ne le respectons pas, nous nous faisons épingler, alors qu'eux, s'ils ne le respectent pas ils ne se font pas épingler !

M. CHERON : Ils se font épingler aussi. Ce qui est écrit dans le rapport sur le SYTRADEM, l'est aussi dans le rapport sur le SIRMOTOM et dans le rapport sur le SMETOM. Après, cela ne nous engage pas d'obligations juridiques et ce n'est pas créateur de droit.

M. RODRIGUEZ : C'est là où c'est dérangeant.

M. CHERON : Nous sommes en France, nous aimons bien les choses compliquées !
Le jour où, dans un dossier, vous verrez toutes les administrations de l'Etat avoir la même position en même temps, on ouvrira le champagne !
D'autres questions ? Aucune.
Je vous souhaite une bonne fin de soirée est très beau weekend ensoleillé !

La séance est levée à 19 H 30.